



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

A/44/232

S/20596

17 avril 1989

FRANCAIS

ORIGINAL : ESPAGNOL/
FRANCAIS

ASSEMBLEE GENERALE

Quarante-quatrième session

Point 37 de la liste préliminaire*

LA SITUATION AU MOYEN-ORIENT

CONSEIL DE SECURITE

Quarante-quatrième année

Lettre datée du 17 avril 1989, adressée au Secrétaire général par
le Représentant permanent de l'Espagne auprès de l'Organisation
des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint la version française de la déclaration faite aujourd'hui par les douze Etats membres de la Communauté européenne à l'occasion de la disparition tragique de M. Pedro de Aristegui, Ambassadeur d'Espagne au Liban.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre du point 37 de la liste préliminaire, et du Conseil de sécurité.

(Signé) Francisco VILLAR

* A/44/50/Rev.1.

ANNEXE

Déclaration des Douze sur la situation au Liban, publiée
à Madrid le 17 avril 1989

Les Douze, profondément émus par la tragique perte de l'Ambassadeur Pedro de Arístegui, représentant de la Présidence à Beyrouth, condamnent cette mort innocente causée par le bombardement indiscriminé de la population civile.

Les Douze réitèrent avec la plus grande fermeté leur appel à toutes les parties, y compris la Syrie, à établir un cessez-le-feu, ainsi que la cessation immédiate des bombardements.

Cet événement tragique réaffirme l'impérieuse nécessité d'une solution négociée de la crise libanaise, telle qu'exprimée dans les déclarations réitérées des Douze sur la situation très grave de ce pays méditerranéen.

La Communauté et ses Etats membres expriment leur disponibilité à poursuivre une aide humanitaire d'urgence adressée à toute la population libanaise, qui permette de soulager le plus vite possible ses actuelles souffrances.
